

Que les subventions d'après la norme nationale soient étudiées tous les cinq ans par un organisme de consultation indépendant et que cet organisme recommande au pays d'augmenter ces subventions chaque fois qu'un gouvernement provincial prouve qu'il ne peut assurer des normes moyennes de services et équilibrer son budget sans la levée d'impôts (provinciaux et municipaux) qui dépassent considérablement la moyenne nationale par rapport aux revenus.

Ces deux choses montrent très clairement la situation où se trouvent les provinces pauvres du Canada et la responsabilité du gouvernement fédéral d'aider les provinces qui ne sont pas en mesure de s'aider elles-mêmes. Si cette promesse célèbre que nous avons entendue avant les dernières élections, celle d'instaurer une société juste, doit jamais être autre chose qu'une vague promesse vide de sens, chaque citoyen doit avoir le droit, d'abord, d'obtenir un revenu convenable et deuxièmement, de bénéficier des services publics essentiels mis à la disposition des provinces riches du pays. Il faut que le gouvernement fédéral se rende compte qu'il lui incombe de porter le gros du fardeau que posent les problèmes de croissance régionale. Pourquoi confier cette responsabilité au gouvernement fédéral? D'abord, parce qu'il faut de l'argent pour accomplir cette tâche et que malheureusement, les provinces pauvres n'en ont pas, pas plus qu'elles n'ont la possibilité de réunir les sommes nécessaires par voie d'imposition.

Le représentant de Calgary-Sud (M. Mahoney) a signalé quelques-unes des subventions octroyées aux provinces. Nous en sommes reconnaissants au gouvernement fédéral mais n'oublions pas que lui seul a accès au domaine des taxes sujettes à augmentation. Ainsi l'impôt sur le revenu, régi par le gouvernement fédéral, appartient à ce domaine, parce qu'il augmente avec le revenu des gens. Les droits successoraux relevaient du gouvernement fédéral jusqu'à ce qu'il décidât d'y renoncer, tandis que les provinces, municipalités et petites villes doivent se contenter de taxes individuelles et des impôts fonciers. Ce ne sont pas des domaines susceptibles d'augmentation car les recettes qui en dérivent sont très restreintes. Puisque le gouvernement fédéral a accès au domaine d'impôts croissants, il devrait fournir aux provinces pauvres les fonds voulus pour assurer à leurs citoyens un niveau de vie convenable. Dans ma province, la moyenne du revenu annuel par habitant est bien inférieure à la moyenne nationale; aussi les recettes fiscales y sont-elles impuissantes, bien souvent, à assurer les services essentiels d'administration. Le chômage n'y est dépassé que dans une seule autre province au pays.

Il suffit d'une étude des capitaux engagés dans la province pour se rendre compte de la médiocrité de sa situation financière. Je n'ai pas les chiffres les plus récents, mais ceux de 1966 à 1969 indiquent une baisse des placements. En 1966, les nouveaux investissements étaient de 56.9 millions de dollars; en 1967 le chiffre est tombé à 45.4 millions de dollars, baisse de presque de 20 p. 100; en 1968, il est tombé cette fois à 43.9 millions de dollars, baisse de 3 p. 100 et en 1969, baisse de 12 p. 100. Nous avons là une diminution constante des investissements dans la province. Nos établissements commerciaux ne sont pas considérables et 75 p. 100 d'entre eux ont un chiffre de vente de moins de la moitié d'un million de dollars par année. L'élément le plus important peut-être, monsieur l'Orateur, c'est que bon nombre de nos jeunes à l'aube de leur vie productive quittent la province ne pouvant trouver d'emploi. Lorsque la province est entrée dans la Confédération en 1873, elle comptait 97,000 habitants et aujourd'hui, 99 ans plus tard, elle en compte 110,000. Cela représente un

accroissement de 13,000 personnes en 99 ans, soit environ 130 personnes par an.

Un autre élément très important, c'est que sur ces 110,000 habitants, 13,347—soit 17.93 p. 100—ont au moins 65 ans soit le pourcentage le plus élevé de toutes les provinces du Canada. Je pourrais faire remarquer monsieur l'Orateur, que ce groupe est maintenant sorti de sa période d'activité tandis que les jeunes quittent la province pendant leurs années les plus productives. Nous les élevons et les éduquons à un coût de \$23,000 par enfant. C'est le chiffre qui a été publié par Statistique Canada. Au moment où ils atteignent l'âge qui leur permet de faire un apport à l'économie, ils doivent s'en aller dans une autre province ou un autre pays en vue de gagner leur vie. Notre population se compose donc, hélas d'un trop grand nombre de très jeunes et de très vieux. Nous savons que les très jeunes et les très vieux, au lieu d'enrichir le Trésor public, sont parfois bénéficiaires des programmes gouvernementaux et représentent plutôt une charge pour le Trésor public. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas recueillir au moyen de l'imposition les fonds suffisants pour procurer à notre la population un niveau de vie raisonnable.

• (1700)

Je dis qu'il faut rétrécir l'écart entre le revenu des particuliers dans ma province et dans l'ensemble du Canada et que cela ne peut se faire qu'en créant des revenus dans ma région. Nous devons offrir des moyens de créer des revenus dans la région elle-même. La façon logique, bien entendu, c'est d'y amener l'industrie. L'industrie, pour qu'elle s'installe dans notre province, doit être encouragée par le gouvernement fédéral au moyen de subventions et d'une aide financière de cet ordre. Hélas, étant donné notre situation géographique, toutes les matières premières dont l'industrie a besoin doivent venir d'ailleurs moyennant des frais considérables. Le produit fini doit être expédié à l'extérieur, et cela encore entraîne beaucoup de frais. C'est pourquoi, dans ma province, en général, l'industrie n'a pu concurrencer l'industrie établie dans les autres régions du Canada, où, sans doute, la matière première est disponible sur place et où les frais d'expédition vers les marchés mondiaux ne sont pas aussi élevés que dans ma propre province.

Je sais et j'apprécie que le gouvernement fédéral affecte à ma province beaucoup d'aide, par l'intermédiaire de son fameux programme d'expansion. La construction de la chaussée a été abandonnée en faveur de ce programme. Au début, il devait y avoir un lien entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent. Le gouvernement a jugé à propos d'en abandonner l'idée et nous a donné en retour son fameux programme d'expansion. Après une analyse minutieuse, je ne peux qu'en arriver à la conclusion que l'apport de fonds nouveaux, je ne parle actuellement que des fonds nouveaux, que le gouvernement fédéral, pour sa part, doit injecter dans l'économie de notre province au moyen du programme est à peu près nul. Le programme prévoit des dépenses de 725 millions de dollars sur une période de 15 ans. L'accord exige au moins des dépenses de 725 millions sur une période de 15 ans. Sur cette somme de 725 millions de dollars, le gouvernement du Canada ne fournira que 225 millions; cela représente une quote-part de 225 millions de dollars sur une période de 15 ans. Je propose que nous nous arrêtions à cette somme de 225 millions de dollars, que nous analysions ce qu'elle représente et implique vraiment.